

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

Etaient absents : Laurent Marcangeli, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du jeudi 23 juin 2022

Délibération N° 2022/100

**Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021
dressé par le Comptable public - Budget de la régie du port
de plaisance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022_100-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la Trésorerie du Grand Ajaccio et le compte de gestion établi par ce dernier est identique au compte administratif du budget de la régie du port de plaisance.

Les résultats du compte de gestion présenté par le Trésorier du Grand Ajaccio sont en concordance avec le compte administratif.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	+ 1 280 984.93	0.00	- 1 361 072.04	- 80 087.11
Fonctionnement	+ 961 299.60	0.00	+ 1 398 875.96	+ 2 360 175.56
Total	+ 2 242 284.53	0.00	+ 37 803.92	+ 2 280 088.45

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public.

Comptabilité et résultat constaté de l'exercice 2021 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 052 024.53	3 695 299.60	6 747 324.13
Titres de recettes émis (b)	342 663.00	3 582 339.97	3 925 002.97
Réductions de titres (c)		28 903.12	28 903.12
Recettes nettes (d = b - c)	342 663.00	3 553 436.85	3 896 099.85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 052 024.53	3 695 299.60	6 747 324.13
Mandats émis (f)	1 703 735.04	2 279 868.63	3 983 603.67
Annulations de mandats (g)		125 307.74	125 307.74
Dépenses nettes (h = f - g)	1 703 735.04	2 154 560.89	3 858 295.93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 398 875.96	37 803.92
(h - d) Déficit	1 361 072.04		

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

Déclare que le compte de gestion du budget de la régie du port de plaisance dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget de la régie du port de plaisance dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI


Directeur Général des Services
Charles DOMINICI